

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
représenté : 2
votants : 15
exprimés : 15
pour : 15
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2026

PRÉSENTS : Monsieur BOISSERIE François, Monsieur DELAGE Patrice, Madame MACHANE Evelynne, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame LECOMPTE Valérie, Madame BREUIL AUGER Viviane, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Éric

ABSENTS EXCUSES : Monsieur GUYOT Jean-Philippe qui donne son pouvoir à Patrice DELAGE et Monsieur MEYZIE Stéphane qui donne son pouvoir à Evelynne MACHANE

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'aux termes de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune ». C'est donc une compétence générale dont est investi le Conseil Municipal pour délibérer des affaires communales.

Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité (le Conseil Municipal n'étant tenu de se réunir qu'au moins une fois par trimestre) que pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir inutilement les débats du Conseil Municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la Commune, le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs.

Il propose au Conseil Municipal de retenir les prérogatives suivantes parmi celles qui peuvent lui être déléguées :

- 1° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 2° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 3° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 4° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- 5° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- 6° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

7° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Enfin, Monsieur le Maire précise que, dans tous les cas, le Conseil Municipal peut toujours mettre fin au dispositif de délégation de pouvoirs au Maire.

Par ailleurs, lorsque le mandat du Maire en exercice se termine, au terme prévu ou de façon anticipée, la délégation accordée par le Conseil Municipal cesse de produire ses effets.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, consent délégation à Monsieur le Maire sur les points ci-dessus, listés de 1 à 7.

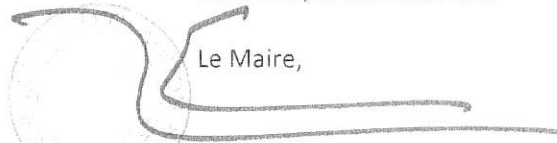
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 23 mars 2026

Le Maire,



François BOISSERIE

**COMMUNE DE
GLANDON**

**DÉLIBÉRÉ
DU CONSEIL**

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le 26/03/2026

ID : 087-218707107-20260321-2026_12-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
représenté : 2
votants : 15
exprimés : 15
pour : 15
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2026

PRÉSENTS : Monsieur BOISSERIE François, Monsieur DELAGE Patrice, Madame MACHANE Evelyne, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame LECOMPTE Valérie, Madame BREUIL AUGER Viviane, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Éric

ABSENTS EXCUSES : Monsieur GUYOT Jean-Philippe qui donne son pouvoir à Patrice DELAGE et Monsieur MEYZIE Stéphane qui donne son pouvoir à Evelyne MACHANE

Election des adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Il indique que le nombre d'adjoints au Maire retenu par le conseil municipal dans la délibération précédente est de 3 adjoints.

Le Maire fait appel à candidatures. Le Maire constate que seule la liste M. DELAGE Patrice se porte candidate.

Elle est composée ainsi :

- DELAGE Patrice
- MACHANE Evelyne
- DESCHAMPS Gérard

Cela étant précisé, il fait procéder au vote pour élire les 3 adjoints au Maire.

Ont obtenu : la liste de M. DELAGE Patrice : 15 voix

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 23 mars 2026

Le Maire,

François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
représenté : 2
votants : 15
exprimés : 15
pour : 15
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2026

PRÉSENTS : Monsieur BOISSERIE François, Monsieur DELAGE Patrice, Madame MACHANE Evelyne, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame LECOMPTE Valérie, Madame BREUIL AUGER Viviane, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Éric

ABSENTS EXCUSES : Monsieur GUYOT Jean-Philippe qui donne son pouvoir à Patrice DELAGE et Monsieur MEYZIE Stéphane qui donne son pouvoir à Evelyne MACHANE

Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le nombre d'adjoints découle directement du nombre des conseillers municipaux ; dans les communes dont la population est comprise entre 500 et 1499 habitants, 15 conseillers sont élus.

Il expose au Conseil Municipal qu'il doit procéder lors de la séance à l'élection des adjoints au Maire, sachant que leur nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal (article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales). Pour Glandon, le nombre maximum d'adjoints est donc de 4.

Le Maire indique qu'il revient au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints et propose de ne désigner que 3 adjoints.

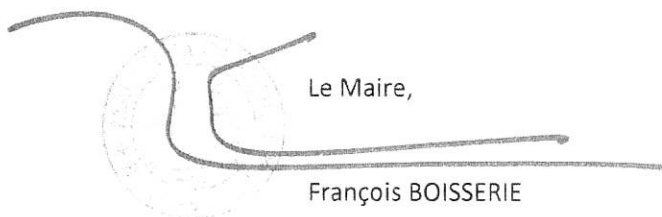
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe à 3 le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Glandon.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 23 mars 2026


Le Maire,
François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
représenté : 2
votants : 15
exprimés : 15
pour : 15
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2026

PRÉSENTS : Monsieur BOISSERIE François, Monsieur DELAGE Patrice, Madame MACHANE Evelyne, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame LECOMPTE Valérie, Madame BREUIL AUGER Viviane, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Éric

ABSENTS EXCUSES : Monsieur GUYOT Jean-Philippe qui donne son pouvoir à Patrice DELAGE et Monsieur MEYZIE Stéphane qui donne son pouvoir à Evelyne MACHANE

Election du Maire

Le **21 mars 2026**, à 10h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Glandon, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis salle du Conseil Municipal, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du CGCT.

Etaient présents : Monsieur BOISSERIE François, Monsieur DELAGE Patrice, Madame MACHANE Evelyne, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame LECOMPTE Valérie, Madame BREUIL AUGER Viviane, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Éric.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Il cède la présidence de la séance à Monsieur DELAGE Patrice, le doyen d'âge du Conseil, qui procède à l'appel nominal des Conseillers et déclare le nouveau Conseil Municipal installé.

Le Conseil désigne en son sein deux assesseurs, Mme Valérie LECOMPTE et M. Stéphane CHEVAL, et une secrétaire, Mme Tina LUONG.

M. DELAGE fait appel à candidature. M. BOISSERIE François se porte candidat. Il est dès lors procédé à l'élection du Maire :

Nombre de bulletins : 15
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

ID : 087-218707107-20260321-2026_10-DE

Ont obtenu : Monsieur BOISSERIE François : 15 voix

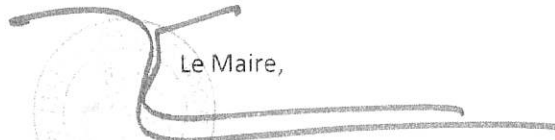
Monsieur BOISSERIE François est proclamé Maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 23 mars 2026


Le Maire,
François BOISSERIE